

Code de fonction	110.142.15
Date édition	01.01.2021
Date modification	/
Prochaine révision	01.01.2026
Service	SSE

DESCRIPTIF DE FONCTION TYPE

AGENT-E - POLICE MUNICIPALE

Toute dénomination de personne, de statut ou de fonction se rapporte aux personnes des deux sexes.

Description générale de la mission

Sous la direction du chef du service de la sécurité et de l'Etat Major, le titulaire de la fonction veille à la sécurité, à la tranquillité et à l'ordre public sur le territoire communal, en priorité, par de la prévention et une présence visible.

Il contrôle le respect des dispositions légales dans les limites des compétences accordées par la loi sur les agents de la police municipale (LAPM) et son règlement d'application (RAPM) et procède à des actes d'autorité.

Il organise et planifie l'ensemble de ses activités selon les orientations, les délais et les normes en vigueur.

En sa qualité de spécialiste, le titulaire de la fonction contribue à la bonne marche du service de la sécurité et apporte son expertise du domaine pour permettre de répondre aux besoins actuels et futurs du service.

Dans son action, il collabore et s'implique activement dans les différents projets communs, transversaux ou spécifiques de l'administration.

Activités principales

- Contrôler le respect des dispositions légales, le cas échéant, réprimer les infractions constatées lorsqu'elles relèvent de leurs compétences.
- Transmettre aux autorités compétentes tous rapports ou constats établis dans le cadre de leurs missions
- Prévenir et réprimer les incivilités et la délinquance par une présence régulière et visible sur le terrain de jour comme de nuit, notamment aux abords des écoles, des établissements et bâtiments publics, des commerces, dans les parcs publics et lors de manifestations ou d'événements organisés sur le territoire communal
- Contrôler l'usage accru du domaine public
- Coopérer de façon opérationnelle avec la police cantonale et les acteurs sociaux, ainsi qu'avec les autorités compétentes dans leurs domaines d'activité et échanger avec elles sur les informations utiles à l'accomplissement de leurs missions
- Régulariser le trafic et le parpage lors de manifestations publiques ou privées d'envergure, d'accidents, de catastrophes et d'incendies en collaboration avec le SIS et la police cantonale
- Contrôler l'identité des personnes et effectuer des fouilles si cela se révèle nécessaire à l'exercice des compétences attribuées
- Infliger des amendes et les justifier
- Délivrer des renseignements généraux à la population

- Porter assistance aux personnes en danger médical selon le niveau de secours acquis

Activité(s) complémentaire(s) :

- Assurer une veille professionnelle dans son domaine d'activité
- Réaliser toute autre tâche liée directement ou indirectement à la fonction

Conditions particulières d'exercice

- Nationalité suisse ou permis C
- Porter l'uniforme et les moyens de défense (bâton tactique, spray de défense, etc.)
- Respecter l'éthique professionnelle et éviter notamment tout abus d'autorité
- Accepter un horaire irrégulier (week-end, soirée, nuit, jours fériés, et vacances scolaires)

Compétences-clés et profil requis

- Certificat fédéral de capacité ou formation jugée équivalente
- Formation professionnelle des agents de la police municipale (de base et continue) ou formation jugée équivalente
- Permis de conduire catégories A1 et B
- Maîtrise des logiciels bureautiques
- Maîtrise des outils informatiques de police et des partenaires
- Aptitude à travailler en équipe
- Capacité à prendre des décisions et à faire preuve d'autorité
- Aptitude à garder son calme et son sang-froid

Position structurelle

La subordination et les rapports hiérarchiques sont décrits dans les organigrammes de la Ville de Vernier.

Descriptif(s) de fonction général(aux) lié(s) à la fonction

- Employé communal - 000.000.01